

DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

- Principe de desserte
- ◆ Circulation écologique
- Lisières forestières à préserver
- Limite de zone
- Bâtiment exceptionnel
- ▨ Ensemble urbain cohérent
- ▨ Espace planté à créer ou conserver
- ▨ Secteur d'Orientations d'Aménagement et de Programmation
- ▨ Emplacement réservé
- Arbre ou groupe d'arbres à conserver ou à créer
- ▲ Clôtures soumises à dispositions particulières
- ▬ Cortège végétal à préserver
- Marge de recullement
- Recullement lisière ou massif
- ▲ Ligne de construction
- Alignement d'arbres à conserver ou à créer

Communauté d'Agglomération de Haguenau

PLAN LOCAL D'URBANISME
COMMUNES DE BISCHWILLER, KALTENHOUSE, OBERHOFFEN SUR MODER, ROHRWILLER, SCHIRRHEIN ET SCHIRRHOFSEN

MODIFICATION N°2

REGLEMENT GRAPHIQUE – planche de zonage n° 10
Echelle 1/5000^{eme}

16/03/2017 Approbation
21/11/2017 Mise à jour n°1
13/06/2018 Modification simplifiée n°1
24/10/2018 Modification simplifiée n°2
23/04/2019 Mise à jour n°2
23/04/2019 Mise à jour n°3
10/09/2020 Modification n°1

MODIFICATION N°2
DOSSIER APPROUVE
A Haguenau le 09/06/2021
Le Vice-Président,
Jean-Lucien NETZER

